



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DES MEMBRES DU
CONSEIL DE LA VILLE DE BEAUCEVILLE TENUE CE MARDI 25 JUIN 2024 À
18H03 ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :**

Monsieur le maire François Veilleux ;
Madame la conseillère Nicole Jacques ;
Messieurs les conseillers David Veilleux, Jérôme Pomerleau, Patrick Mathieu et
Vincent Roy. Monsieur Kevin Pomerleau est arrivé lors des discussions sur le point
4.1 et pour le reste de la séance.

Sont également présents :

Serge Vallée, directeur général et Me Sandra Bernard, greffière.

Le conseil siège avec le quorum sous la présidence du maire, François Veilleux.

Ordre du jour de la rencontre

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. TRAVAUX PUBLICS
 - 3.1 OCTROI DU CONTRAT DE PAVAGE DE LA ROUTE DU PARC-INDUSTRIEL
 - 3.2 ~~OCTROI DU CONTRAT DE CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX ROUTE DU PARC INDUSTRIEL~~ – **REPORTÉE**
 - 3.3 DIRECTIVE DE CHANGEMENT DC-1 MODIFIÉE – PROJET DE RÉFECTION DE LA 40^E AVENUE ET DE LA 84^E RUE
 - 3.4 DIRECTIVE DE CHANGEMENT DC-3 MODIFIÉE – MODIFICATION À LA RÉSOLUTION R-2024-06-8216 – PROJET DE RÉFECTION DE LA 40^E AVENUE ET DE LA 84^E RUE
4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 4.1 RÉSILIATION DU CONTRAT DE L'ESCOUADE CANINE MRC 2017
 - 4.2 DÉLÉGATION DE LA VILLE POUR UNE MISSION AVEC VIVRE EN VILLE EN EUROPE
 - 4.3 REMBOURSEMENT À UN MÉDECIN DE LA COOP-SANTÉ ROBERT-CLICHÉ
5. PÉRIODE DE QUESTIONS
6. CORRECTION DE LA RÉSOLUTION R-2024-06-8222
7. MODIFICATION À LA RÉSOLUTION R-2024-06-8226
8. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur François Veilleux, maire, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R-2024-06-8230

IL est proposé par Nicole Jacques appuyé par Jérôme Pomerleau et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé.

3. TRAVAUX PUBLICS

3.1 OCTROI DU CONTRAT DE PAVAGE DE LA ROUTE DU PARC-INDUSTRIEL

CONSIDÉRANT QUE la Ville a déposé un appel d'offre sur le site du Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) pour le pavage de la route du Parc-Industriel ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu quatre (4) offres ;

CONSIDÉRANT la recommandation de Pier-Luc Rancourt, ingénieur pour la MRC Beauce-Sartigan, d'accepter la plus basse soumission conforme reçue ;

R-2024-06-8231

IL est proposé par Jérôme Pomerleau appuyé par Patrick Mathieu et résolu à





l'unanimité ;

QUE la Ville octroie le contrat du pavage de la route du Parc-Industriel à l'entreprise Construction Abénakis Inc., pour la somme de 866 420,70 \$, toutes taxes incluses ;

QUE la Ville mandate Stéphane Poulin, directeur des travaux publics, afin de signer le contrat ;

QUE les sommes requises soient payées comme suit :

- En partie par le fonds réservé des carrières et sablières ;
- En partie par le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ).

3.2 ~~OCTROI DU CONTRAT DE CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX – ROUTE DU PARC-INDUSTRIEL – REPORTÉE~~

3.3 DIRECTIVE DE CHANGEMENT DC-1 MODIFIÉE – PROJET DE RÉFECTION DE LA 40^E AVENUE ET DE LA 84^E RUE

CONSIDÉRANT QUE la Ville effectue des travaux de réfection de ses infrastructures dans la 40^e Avenue et la 84^e Rue ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçue une directive de changement DC-1 modifiée suite aux commentaires émis ;

CONSIDÉRANT la recommandation de Stéphane Poulin, directeur des travaux publics et de Stantec, firme d'ingénierie chargée de la surveillance de ce projet ;

R-2024-06-8232

IL est proposé par Patrick Mathieu appuyé par David Veilleux et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville accepte la directive de changement DC-1 modifiée au montant de 43 247,97 \$, plus les taxes applicables, tel que décrite au document daté du 20 juin 2024 ;

QUE la Ville mandate Stéphane Poulin, directeur des travaux publics, afin de signer le contrat ;

QUE les sommes requises soient payées à même le règlement d'emprunt numéro 2024-515.

3.4 DIRECTIVE DE CHANGEMENT DC-3 MODIFIÉE – MODIFICATION À LA RÉOLUTION R-2024-06-8216 – PROJET DE RÉFECTION DE LA 40^E AVENUE ET DE LA 84^E RUE

CONSIDÉRANT la résolution numéro R-2024-06-8216 adoptée le 17 juin 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE les explications ne concordaient pas avec la description de cette directive de changement et visaient un branchement à faire découvert lors des travaux et non pas l'ajout de branchements supplémentaires en cas de développement ;

R-2024-06-8233

IL est proposé par Jérôme Pomerleau appuyé par Vincent Roy et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville modifie la résolution R-2024-06-8216 pour préciser que cette directive de changement DC-3 vise un branchement à faire qui était inconnu et a été découvert le 27 mai 2024 et tel que décrit à la directive de changement DC-3 datée du 12 juin 2024 ;

RATIFIE les autres dispositions de la résolution R-2024-06-8216.

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1 RÉSILIATION DU CONTRAT DE L'ESCOUADE CANINE MRC 2017

Kevin Pomerleau arrive à la séance lors des délibérations sur cette résolution.





CONSIDÉRANT QUE la Ville ne reçoit plus de services de l'Escouade canine MRC 2017 depuis un certain temps ;

CONSIDÉRANT QUE le numéro de téléphone pour rejoindre l'Escouade canine MRC 2017 est désormais en mode inactif ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville estime que l'Escouade canine MRC 2017 ne remplit plus leur part du contrat de gestion animalière pour la Ville ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite résilier unilatéralement le contrat en vertu de l'article 2125 du *Code civil du Québec* ;

CONSIDÉRANT les deux factures reçues datées du 2 avril 2024 et la facture datée du 10 avril 2024 et l'article 2129 du *Code civil du Québec* ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville notifiera cette résiliation dans les plus brefs délais à l'Escouade canine MRC 2017 ou ses représentants ;

R-2024-06-8234

IL est proposé par David Veilleux appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville résilie unilatéralement en conformité avec l'article 2125 du *Code civil du Québec* le contrat liant la Ville et l'Escouade canine MRC 2017 (appartenant personnellement à Simon Bédard), à compter des présentes ;

QUE la Ville transmette, par écrit, ou par tout autre moyen équivalent, copie de la présente résolution à l'une ou l'autre des personnes pouvant recevoir notification de la présente résolution ;

QUE la Ville demande, lors de la transmission des présentes, à récupérer une copie à jour des registres des animaux détenus par l'Escouade canine MRC 2017 pour le territoire de Beauceville ;

QUE la Ville mandate Serge Vallée, afin de signer tout document requis aux fins des présentes ;

QUE la Ville acquitte les trois factures datées du 2 avril 2024 et du 10 avril 2024 en application de l'article 2129 du *Code civil du Québec*, pour un montant total de 7 494,74 \$, toutes taxes incluses.

4.2 DÉLÉGATION DE LA VILLE POUR UNE MISSION AVEC VIVRE EN VILLE EN EUROPE

CONSIDÉRANT QUE de nombreuses municipalités québécoises, dont la Ville de Beauceville, comprennent des milieux bâtis vulnérables aux inondations par débordement de cours d'eau ou font face à des enjeux grandissants de gestion des eaux pluviales ;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et de l'habitation a mandaté la firme Vivre en ville pour organiser une mission portant sur la planification intégrée des milieux de vie bâtis et des zones inondables en Belgique et aux Pays-Bas ;

CONSIDÉRANT QUE la mission permet d'explorer une variété de stratégies d'aménagement durable à plusieurs échelles (bassin versant, quartier, espace public et bâtiment) dans des milieux urbains comme ruraux ainsi que des démarches et pratiques adoptées par les acteurs locaux ;

CONSIDÉRANT QUE la participation de la Ville de Beauceville à cette mission améliorerait les connaissances et le savoir-faire dans la planification résiliente des zones inondables ainsi que dans d'autres champs d'expertise ;

R-2024-06-8235

IL est proposé par Nicole Jacques appuyé par Jérôme Pomerleau et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire s'étant abstenu de voter ;

QUE le conseil autorise la participation de la Ville de Beauceville à une délégation québécoise pour une mission portant sur la planification intégrée des milieux de vie bâtis et des zones inondables en Belgique et aux Pays-Bas, pour un coût de 10 800,00 \$, plus les taxes applicables et plus les frais de déplacement et de représentation ;





QUE la Ville mandate le directeur général Serge Vallée ainsi que le conseiller municipal Vincent Roy pour être membres de la délégation québécoise;

QUE les frais encourus pour cette mission soient assumés par la Ville à même le budget de fonctionnement.

4.3 REMBOURSEMENT À UN MÉDECIN DE LA COOP-SANTÉ ROBERT-CLICHE

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville d'attirer et de maintenir des médecins sur son territoire ;

CONSIDÉRANT le pouvoir accordé à la Ville en vertu des articles 85 et 90 de la *Loi sur les compétences municipales* permettant le soutien pour le bien-être général de sa population ;

CONSIDÉRANT la demande reçue du Dre Mélina Royer travaillant à la Coopérative de Santé Robert-Cliche ;

R-2024-06-8236 IL est proposé par Vincent Roy appuyé par David Veilleux et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville accorde la somme de 3 000,00 \$, à titre d'aide au Dre Mélina Royer versée en trois versements de 1 000,00 \$ chacun ;

QUE la somme soit payée à même le budget de fonctionnement.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Sandra Bernard explique avoir reçu une question d'un citoyen, monsieur Jean-Marie Quirion, concernant l'entrée de l'usine de Novatech le long de l'avenue Lambert. L'entrée serait au même niveau que l'asphalte, sans trottoir et il la considère dangereuse.

Le maire a également discuté avec monsieur Quirion à ce sujet.

Les élus sont d'accord pour que Sandra demande à la Sûreté du Québec de surveiller de secteur et l'urbanisme va regarder si la réglementation est respectée par l'entreprise.

6. CORRECTION DE LA RÉOLUTION R-2024-06-8222

Point ajouté à la séance extraordinaire après avoir obtenu le consentement de l'unanimité des conseillers et du maire, tous présents.

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution R-2024-06-8222 concernant l'octroi d'un contrat pour la construction de deux aires de repos au plateau sportif ;

CONSIDÉRANT QUE la résolution mentionne que les fonds proviendront du programme PAFIRSPA, alors que le programme applicable est le PAFSSPA ;

R-2024-06-8237 IL est proposé par David Veilleux appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville modifie la résolution R-2024-06-8222, pour indiquer que les fonds proviendront en partie par le fonds de roulement et en partie par le Programme d'aide financière pour les sentiers et les sites de pratique d'activités de plein air ;

QUE la Ville ratifie les autres dispositions de la résolution R-2024-06-8222.

7. MODIFICATION À LA RÉOLUTION R-2024-06-8226

Point ajouté à la séance extraordinaire après avoir obtenu le consentement de l'unanimité des conseillers et du maire, tous présents.

CONSIDÉRANT QUE la Ville a adopté la résolution R-2024-06-8226 concernant un règlement hors cour ;

CONSIDÉRANT l'oubli de l'acceptation de l'accord et du désistement devant être signés ;





R-2024-06-8238 IL est proposé par Nicole Jacques appuyé par Jérôme Pomerleau et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville modifie la résolution R-2024-06-8226, pour indiquer que la Ville mandate Serge Vallée, directeur général ou Mélanie Quirion, directrice générale adjointe et trésorière, afin de signer la transaction, l'accord et le désistement et tout autre document requis aux fins de règlement de ce dossier ;

QUE la Ville ratifie les autres dispositions de la résolution R-2024-06-8226.

8. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

R-2024-06-XXXX IL est proposé par David Veilleux, appuyé par Jérôme Pomerleau et résolu à l'unanimité que la séance soit levée.

Fin de la séance : 19h04

FRANÇOIS VEILLEUX, Maire

SANDRA BERNARD, greffière

